



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VER SUR MER

Arrêté n°16 - 25

Portant sur l'empiètement du domaine public
SUR TOUTE LA COMMUNE DE VER SUR
MER
PROLONGATION ARRETE 08-25

La Maire de la Commune de VER SUR MER

VU la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les articles R.44, R.225 et R.227 du Code de la Route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

VU les travaux réalisés pour l'assainissement non conforme

VU la demande de prolongation formulée le 24 janvier 2025 par la Société LETELLIER TP,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du lundi 3 février 2025 jusqu'au 14 février 2025, l'entreprise LETELLIER dont le siège est rue Philippe Lebon à Douvres la délivrante 14440 pourra empiéter sur la voie publique pour les travaux à réaliser chez des particuliers dans le cadre de la mise en conformité des assainissements.

ARTICLE 2 - M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de COURSEULLES, le Maire de Ver-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Fait le 29 janvier 2025
Lysiane LE DUC DREAN,

Maire.



Destinataires :

- M. le Capitaine du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- M. le Sous-Préfet de Bayeux
- Mme MADELAINE - ASVP
- M. GRICOURT - Responsable des services techniques